

Tufière de Darne

Commune de Saint-Martin-de-Clelles

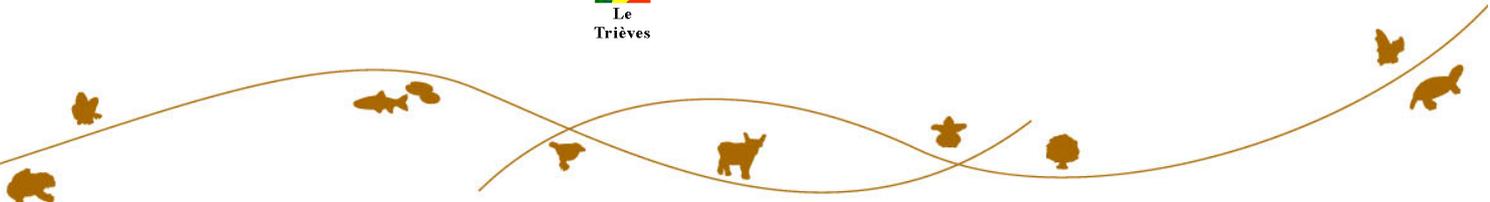
Notice de préconisation de gestion

SEPTEMBRE 2006



Crédit photographique : AVENIR (Jean-Baptiste Strobel)

Maîtrise d'ouvrage :



Notice de préconisation de gestion de la Tufière de Darne (commune de Saint-Martin-de-Clelles)

Rédaction

Jean-Baptiste Strobel

Coordination

Bruno Veillet • Roger Marciau



Sommaire

1	Présentation générale	2
1.1	Cadre de l'étude	2
1.2	Le Trièves	3
1.3	La communauté de communes du canton de Clelles-en-Trièves.....	3
1.4	Saint-Martin-de-Clelles.....	3
1.5	Localisation du site.....	4
1.6	Activités humaines et usagers.....	4
1.7	Réglementation	5
1.8	Nature du foncier.....	5
2	Description des milieux	6
2.1	Données physiques.....	6
2.1.1	Géomorphologie	6
2.1.2	Hydrologie	6
2.2	Inventaire du patrimoine naturel.....	6
2.2.1	Milieus patrimoniaux	6
2.2.2	Corridors et fonctionnalité	7
2.2.3	Espèces remarquables	7
3	Diagnostic sur la conservation du site	9
3.1	Intérêt patrimonial et évolution à court terme	9
3.2	Potentiel pédagogique	10
3.3	Préconisations administratives.....	10
3.3.1	Réglementation	10
3.3.2	Maîtrise foncière et d'usage	10
3.3.3	Outils de gestion et financeurs possibles	10
3.4	Espace Naturel Sensible : mode d'emploi.....	11
3.5	Préconisation de gestion des milieux	12

1 Présentation générale

1.1 Cadre de l'étude

Le S.A.T. (Syndicat d'Aménagement du Trièves) a confié au bureau d'études de l'Office National des Forêts le pilotage d'un travail de valorisation et de gestion des zones humides du Trièves.

AVENIR, spécialisée dans la conservation d'espaces naturels en Isère, contribue au choix de trois zones humides prioritaires, mais également à la rédaction de notices de préconisation de gestion, dans le but d'élaborer et d'animer des projets de gestion concertée des sites avec les acteurs locaux. En fonction de facteurs définis (superficie, intérêts écologiques et enjeux socio-économiques, volontés locales) ces sites pourront, ultérieurement, faire l'objet d'une labellisation « Espaces Naturels Sensibles locaux ».

Ces trois zones humides ont été choisies parmi une vingtaine proposées par l'ensemble des partenaires de l'étude et acteurs ayant une bonne connaissance des milieux naturels du Trièves (Conseil général de l'Isère, Conseil Supérieur de la Pêche, AVENIR, FRAPNA, CORA, ONF, etc.). Ces sites ont été retenus en fonction de leur valeur patrimoniale connue ou supposée d'une part, mais également en prenant en compte les menaces pouvant potentiellement les affecter.

Les trois sites retenus et faisant l'objet d'une rédaction d'un document de préconisation de gestion sont :

- la zone humide du Col du Fau, commune de Roissard
- les roselières des Combes, commune de Saint-Jean-d'Hérans
- la tufière de Darne, commune de Saint-Martin-de-Clelles

Ce document précise les points suivants :

- *un état des lieux du site, réglementaire et foncier*
- *la définition des enjeux biologiques*
- *la définition des enjeux socio-économiques*
- *les préconisations d'objectifs et d'orientation de gestion*

1.2 Le Trièves

Le Trièves est situé au Sud de l'agglomération grenobloise et du département de l'Isère. Ce territoire rural de 8500 habitants s'étend sur 647 km². Les 29 communes qui le composent sont réparties entre les trois Communautés de Communes de Clelles, Mens et Monestier-de-Clermont ; elles-mêmes étant regroupées en un syndicat mixte, le Syndicat d'Aménagement du Trièves (S.A.T.).

Le district naturel du Trièves constitue le prolongement méridional des Alpes du Nord. Il apparaît donc comme une zone de transition vers les Alpes du Sud : les pelouses sèches, les coteaux calcaires aux buissons de genévriers et d'argousiers et les vastes forêts de pins sylvestres sont la matérialisation d'un climat de type méridional.

Vaste plateau déprimé, d'une altitude moyenne de 800 m, le Trièves est constitué de roches tendres du Jurassique, profondément entaillées par, entre autres, les étroites gorges du Drac et de l'Ebron.

La diversité des paysages du Trièves est tout autant le fait d'une intense activité agricole que de climats contrastés. Entouré par la Matheysine, le Vercors et le Dévoluy, le Trièves jouit également d'influences climatiques montagnardes. La richesse faunistique de cette région aux reliefs doux en est la preuve : on peut y rencontrer le lièvre variable et le tétras-lyre, autant que l'engoulevent d'Europe et le monticole de roche.

1.3 La communauté de communes du canton de Clelles-en-Trièves

Le canton de Clelles-en-Trièves représente le sud-ouest du Trièves : situé à une quarantaine de kilomètres au Sud de l'agglomération grenobloise, il est bordé au Nord-Ouest par les gorges de l'Ebron (communes du Percy jusqu'à Saint-Michel-les-Portes) et à l'Ouest par les contreforts du Vercors (commune de Chichilianne). Au Sud, la limite est matérialisée par le col de la Croix-Haute (commune de Lalley).

La Communauté de Commune du canton de Clelles-en-Trièves regroupe 8 communes sur une surface de 186,18 km², pour un total de 1486 habitants (1999) : il s'agit de Chichilianne, Clelles, Lalley, Le Monestier-du-Percy, Le Percy, Saint-Martin-de-Clelles, Saint-Maurice-en-Trièves, Saint-Michel-les-Portes.

1.4 Saint-Martin-de-Clelles

Les 120 habitants (1999) de la commune rurale de Saint-Martin-de-Clelles sont répartis sur une superficie de 1472 ha, au Nord du canton de Clelles, entre Clelles et Saint-Michel-les-Portes.

1.5 Localisation du site

La tufière de la Darne présente des écoulements d'eau dure sur le versant dominant le petit ruisseau des Côtes, un affluent du ruisseau de Darne.

Le site est visible sur la carte IGN n° 3236 OT / Villard-de-Lans – Mont-aiguille : il se trouve à environ 500 m à l'Ouest du viaduc de Darne, longeant la RN 75. On peut accéder en voiture jusqu'au pied du viaduc, puis à pied en passant devant la maison de Darne.



Tufière de Darne

Altitude	800 m à 850 m
Surface de l'enveloppe d'étude	1,7 ha environ

1.6 Activités humaines et usagers

Tourisme : actuellement, le site n'est fréquenté par les promeneurs, puisque aucun chemin n'y mène, si ce n'est une sente discrète, dissimulée par la végétation. La piste forestière présente en amont de la tufière canalise la fréquentation (cette piste est surlignée en rouge sur les cartes IGN). Elle mène au hameau de Tréanne, en passant par le Pas de l'Escalier, où se trouve un site école d'escalade. Le site est utilisé, depuis quelques années, par des camps de jeunes qui pourraient avoir un impact fort sur la végétation.

Chasse : le sanglier et le chevreuil sont les principaux gibiers présents sur le site et ses abords. La présence de chamois est également probable.

Pêche : Aucune activité halieutique n'est pratiquée sur le site.

1.7 Réglementation

Le site ne fait l'objet, à ce jour, d'aucun classement réglementaire sur le plan environnemental, en dehors des prescriptions du plan d'occupation des sols (P.O.S.), sur lequel il est classé en zone ND.

Il est toutefois inclus dans l'inventaire des ZNIEFF de type 1 sous le n° 38000166 « Source captée du Fontan » ainsi que dans l'inventaire régional des tourbières sous le n°38VE02 (CREN, 2000).

N.B. : il semblerait qu'une erreur ait été commise dans cet intitulé, puisqu'il s'agirait plutôt de la « source captée de Fontanil », comme l'indique la carte IGN.

Il a également été intégré au site Natura 2000 sous l'intitulé « tufière du Vercors » FR 8201696.

1.8 Nature du foncier

La tufière de Darne occupe des terrains privés et s'étend sur 2 parcelles principalement :

- l'immense majorité de la tufière couvre une partie de la parcelle n°153 a, appartenant à un premier propriétaire privé et d'une superficie de 4 ha 67 a 87 ca
- une petite partie de l'ouest de la tufière est incluse dans la parcelle n°119, appartenant à un second propriétaire privé et d'une superficie de 2 ha 08 a 20 ca

Le captage en amont de la tufière se trouve dans une parcelle communale de 39 a 60 ca, enregistrée sous le numéro 87.

2 Description des milieux

2.1 Données physiques

2.1.1 Géomorphologie

Le site se trouve sur les coteaux au pied de la barrière tithonique du rebord subalpin oriental du Vercors. Assis sur un coteau de calcaire, il est dominé par une série d'escarpements créés par des roches sédimentaires d'origine détritique : des conglomérats, ou poudingues, d'origine fluvio-glaciaire. On y trouve également du tuf fossile.

2.1.2 Hydrologie

Le site présente une succession de suintements et d'écoulements issus de sources d'eau chargée en calcaire. En amont de la tufière et du chemin se trouve un captage (la source captée de Fontanil), destiné à alimenter les communes de Clelles et de Saint-Martin-de-Clelles en eau potable. On trouve plusieurs secteurs de tufière asséchée, il est difficile d'estimer si ce phénomène est lié à l'évolution naturelle de la formation, aux successions d'étés secs ou au captage du Fontanil.

Par ailleurs, lors de nos visites de terrain, nous avons trouvé un tuyau d'alimentation en eau, partant du captage de Fontanil en direction de la maison de Darne. Celui-ci est parallèle à la piste qui monte de la maison de Darne vers le captage, à quelques mètres en amont.

Les écoulements issus de la tufière viennent alimenter, aux pieds de celle-ci, les eaux d'un petit torrent : le ruisseau des Côtes. Ce ruisseau s'écoule depuis le hameau de Trésanne, en passant par le pas de l'Escalier.

2.2 Inventaire du patrimoine naturel

Ce type de milieu naturel, en pente, présente un intérêt limité pour la faune, si ce n'est au niveau des vasques formées par le tuf : on y rencontrera diverses espèces d'amphibiens, comme la Salamandre tachetée *Salamandra salamandra* et la Grenouille rousse *Rana temporaria*.

La tufière de Darne présente par contre un grand intérêt botanique, puisqu'on y rencontre plusieurs espèces remarquables. Citons notamment le Cirse de Montpellier, plante à grandes feuilles et à épines non piquantes.

2.2.1 Milieux patrimoniaux

Il s'agit d'un habitat décrit comme une « source pétrifiante avec formation de tuf », soit une formation à *Cratoneura*, une mousse caractéristique. Ce milieu est recensé par le code 54.12 dans la typologie Corine Biotope. Il s'agit d'un habitat prioritaire de la directive Habitats européenne (code D.H. 7220*).

Par ailleurs, on trouvera sur le site des prairies à Molinie (« prairies à Molinie et communautés associées », code Corine 37.31) ainsi que du bas-marais à *Schoenus nigricans* (code Corine 54.21).

2.2.2 Corridors et fonctionnalité

Selon l'étude sur les corridors biologiques réalisée par le bureau ECONAT, le secteur de la tufière de la Darne correspond à un corridor forestier, traversé par un axe de passage de faune.

2.2.3 Espèces remarquables

Les tableaux ci-dessous décrivent les espèces récemment observées sur le site.

Amphibiens et reptiles

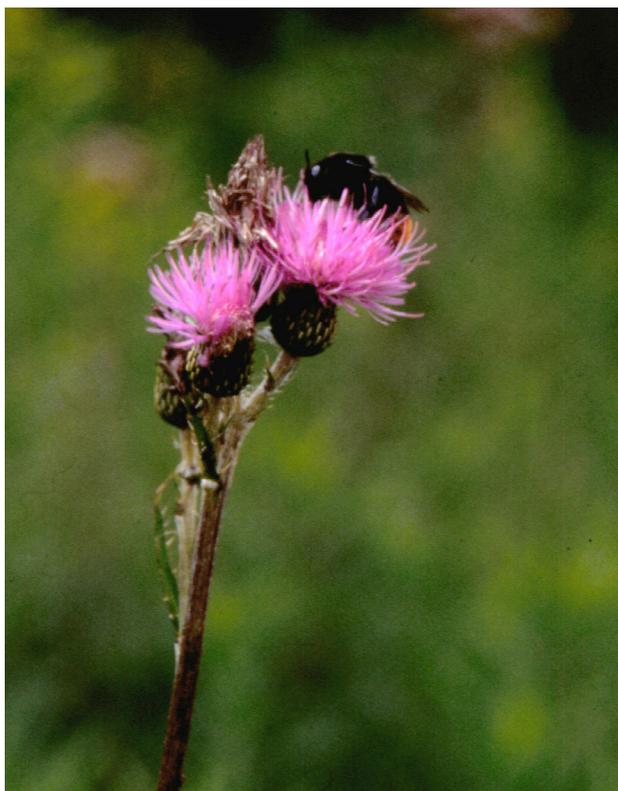
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dernière observation	Observateur
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	National	2006	A.V.E.N.I.R.
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	National	2006	A.V.E.N.I.R.
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	National	2006	ONF
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	National (protection partielle)	2006	A.V.E.N.I.R.

Odonates

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dernière observation	Observateur
Cordulegastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	2006	ONF
Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	2006	ONF

Espèce végétales

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dernière observation	Observateur
Choin noirâtre	<i>Schoenus nigricans</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
<u>Cirse de Montpellier</u>	<i>Cirsium monspessulanum</i>	Régionale	2006	A.V.E.N.I.R.
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Inule de Suisse	<i>Inula helvetica</i>	Régionale	2006	ONF
Jonc articulé	<i>Juncus articulatus</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Laïche brune	<i>Carex nigra</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Laïche jaune	<i>Carex flava</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Œillet à delta	<i>Dianthus deltoïdes</i>	Départementale	2004	Inventaire Z.N.I.E.F.F.
Parnassie des marais	<i>Parnassia palustris</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Prêle géante	<i>Equisetum telmateia</i>	-	2006	A.V.E.N.I.R.
Pyrole intermédiaire	<i>Pyrola media</i>	Régionale	2004	Inventaire Z.N.I.E.F.F.



Cirse de Montpellier *Cirsium monspessulanum* (Photo A.V.E.N.I.R.)

On trouve le Cirse de Montpellier sur différents milieux humides dans le Sud du territoire français, notamment sur les bords de ruisseaux, les prairies tourbeuses mésotrophes, les sources, les suintements sur tuf comme à la Darne. En Isère, on le rencontre principalement dans le Trièves, en Matheysine et dans le Grésivaudan.

La Pyrole intermédiaire est une espèce montagnarde appréciant la demi ombre des pineraies et pessières. Outre la Darne, cette espèce rare en Isère n'est connue qu'en Chartreuse (sur huit stations) et dans le massif de Belledonne (une station).

L'Oeillet à delta se rencontre dans les massifs de Chartreuse, de Belledonne et de l'Oisans, aux étages montagnard et subalpin. Il affectionne les milieux ouverts, comme les prés secs et les pâturages. C'est donc une espèce fréquentant les marges du site.

3 Diagnostic sur la conservation du site

3.1 Intérêt patrimonial et évolution à court terme

Ce site présente un réel intérêt botanique et faunistique (notamment herpétologique), mais également en terme d'habitat naturel stricto sensu, puisqu'il s'agit d'une source pétrifiante avec formation de tuf (Cf. 2.2.1.)

Lors de notre visite sur le site (22 mai 2006), nous avons pu remarquer l'assèchement d'une partie de la tufière, au niveau d'un talweg central. Cette dégradation du milieu semble récente, puisque le tuf asséché est à peine recouvert de feuilles mortes.

L'origine de cet assèchement reste à définir. Deux éléments pourraient être les causes (cumulées ou indépendantes l'une de l'autre) du changement induit. Il existe d'une part un captage de source à quelques mètres en amont du site, qui pourrait être à l'origine d'un détournement d'une partie de l'alimentation en eau. D'autre part, une piste forestière, reliant le secteur de la maison de Darne à ce captage, traverse le versant en amont de la tufière. Cette piste pourrait donc également être la cause d'une déviation d'une partie des écoulements qui alimentent la tufière en temps normal.

3.2 Potentiel pédagogique

Etant donné le risque de destruction important de cet habitat fragile, l'ouverture au public ne peut être envisagée à l'intérieur de la tufière.

3.3 Préconisations administratives

3.3.1 Réglementation

Compte tenu de l'intérêt et de la fragilité de la tufière, dans un but de préservation du site, les préconisations réglementaires suivantes peuvent être faites :

- classement en zone naturelle au P.L.U.
- étudier la faisabilité d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B.)

3.3.2 Maîtrise foncière et d'usage

Pour mener à bien ces opérations de gestion, il est nécessaire de rechercher la maîtrise d'usage ou foncière de l'ensemble de la zone humide.

Le S.A.T., la Communauté de Communes du Canton de Clelles-en-Trièves ou la commune de Saint-Martin-de-Clelles peuvent être envisagées pour être maîtres d'ouvrage pour la conservation et la restauration du site.

3.3.3 Outils de gestion et financeurs possibles

L'acquisition du site ou au moins une maîtrise d'usage des parcelles concernées est nécessaire avant toute intervention et travail de gestion.

Ceci peut se concrétiser par :

- l'acquisition du site par le S.A.T., la Communauté de Communes du Canton de Clelles-en-Trièves ou par la commune de Saint-Martin-de-Clelles (cf. 3.3.2)
- la signature de conventions de gestion entre la Communauté de Communes du Canton de Clelles-en-Trièves ou/et la commune de Saint-Martin-de-Clelles et les propriétaires
- la signature de conventions de gestion avec les exploitants forestiers du site

Pour un projet de ce type, plusieurs financeurs potentiels peuvent être cités :

- le Conseil général de l'Isère dans le cadre de sa politique "Espaces Naturels Sensibles"
- le Conseil régional dans le cadre de sa politique "Patrimoine naturel de Rhône-Alpes" (cf. annexe)
- l'Agence de l'eau dans le cadre de l'action "Restauration des milieux aquatiques" du 8^{ème} plan

3.4 Espace Naturel Sensible : mode d'emploi

La préservation et la valorisation d'un site comme celui-ci passe par la réalisation, avant toute action sur le terrain, d'un **plan de préservation**, la mise en place d'un comité de site et par la désignation d'un **gestionnaire** qui réalisera les travaux.

Dans le cas d'un E.N.S. local, les tâches à accomplir sont les suivantes :

- porté à connaissance de la présente étude à tous les partenaires locaux et aux populations locales
- décision du conseil municipal pour demander l'inscription de la tufière au réseau des ENS, comme ENS local, afin de bénéficier de financements
- le Conseil général fait constituer un dossier de labellisation qui statue sur l'éligibilité du site au réseau
- mise en place de la gestion de l'E.N.S. (plan de préservation, comité de site, etc.).

N.B. : la tufière de Darne, avec sa petite taille, pourrait être intégré, dans le cadre de la politique « espace naturel sensible » du Département, à la catégorie des « petits sites naturels ». Toutefois, les sources pétrifiantes à tuf étant un habitat à haute valeur patrimoniale et, de ce fait prioritaire pour la directive Habitats européenne, la tufière de Darne ne peut être qu'un E.N.S. local.

3.5 Préconisation de gestion des milieux

Code	Objectifs	Opération	Coût TTC
OP1	Maintien de l'alimentation en eau de la tufière encore active	Vérification du bon fonctionnement hydrologique des ruisseaux d'alimentation	
OP2	Alimentation en eau de la partie asséchée de la tufière	Analyse des causes possibles de l'assèchement observé d'une partie de la tufière	
OP3	Limitation de l'embroussaillage	Débroussaillage léger, manuel	
OS1	Compléter les inventaires faunistiques et mettre en place un suivi des opérations de gestion	Prospection des amphibiens, libellules	1000 1000
OS2	Compléter les inventaires floristiques et suivi quantitatif de la végétation	Flore	1000
OF1	Eviter la fréquentation du site	Eviter l'accès au site en laissant le petit sentier qui arrive à la tufière se refermer	

OP = Objectif Prioritaire
 OS = Objectif Scientifique
 OF = Objectif Fréquentation

Bibliographie

AESCHIMANN D., BURDET H.M. 1994 – Flore de la Suisse et des territoires limitrophes, le nouveau Binz. 2^{ième} édition. Editions du Griffon, Neuchâtel.

CAHIERS D'HABITATS *NATURA* 2000, 2002 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome III Habitats humides. La Documentation Française.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE 2003 – Schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère. Tome I : rapport.

CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS / AVENIR 2000 – Inventaire des Tourbières de la région Rhône-Alpes. Département de l'Isère.

C.R.E.N. / A.V.E.N.I.R. 2000 – Inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes / Département de l'Isère.

Drac Nature, FRAPNA 2001 – Inventaire des milieux naturels remarquables du Canton de Mens. Réalisé pour le Communauté de Communes de Mens. C.G. Isère / C.R. Rhône-Alpes.

GENTIANA 2005 – Document préparatoire à l'Atlas de la flore protégée de l'Isère. Conseil général de l'Isère. 78p.

JOUD D. 1998 – Guide simplifié de la typologie forestière. Région Sud-Isère. Laboratoire des Ecosystèmes Alpains.

PELTIER J.-P. 1993 – Cartographie de la végétation, inventaires floristiques, carte de sensibilité écologique, impact de l'autoroute sur la végétation et mesures. Tome I. Laboratoire de Biologie Alpine.

ANNEXES

I- Personnes contactées

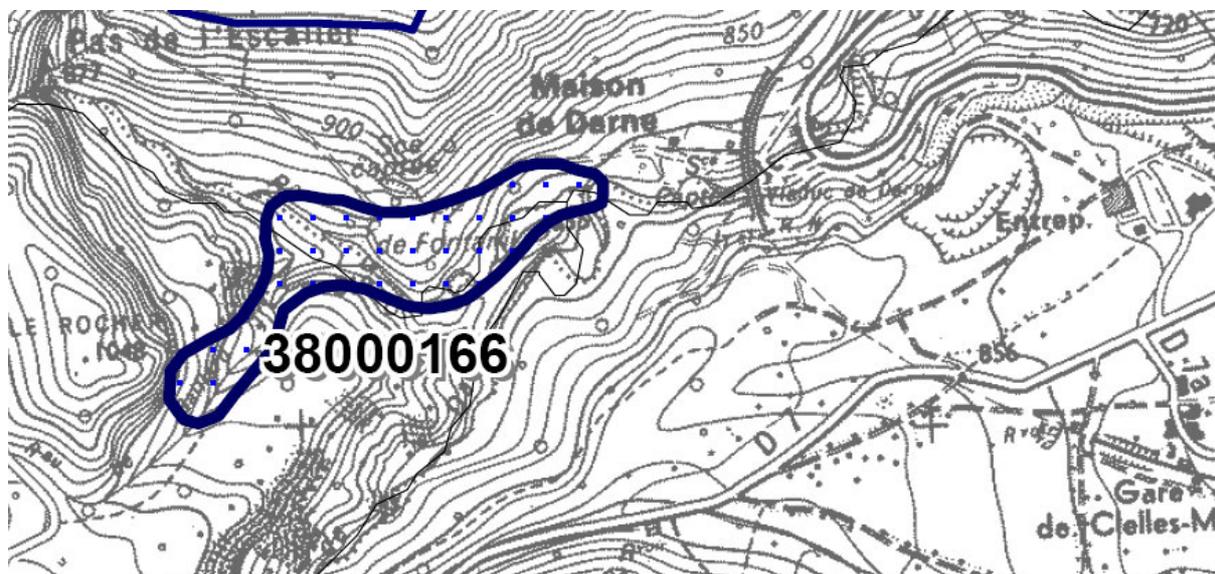
A plusieurs reprises, nous avons tenté de contacter Mme. Josiane AUGER, Maire de Saint-Martin-de-Cielles, mais nos démarches sont restées sans réponse. Seul le secrétariat de la mairie a pu être joint.

Par ailleurs, nous avons également adressé à Mme. AUGER, par l'intermédiaire de son secrétariat, des courriers électroniques d'information sur nos démarches et sur l'étude initiée par le S.A.T., mais également de demande de renseignements sur le contexte foncier local ; ces courriers étant eux-mêmes restés sans réponse.

Lors d'une visite de terrain, nous avons pu rencontrer la secrétaire de mairie, ce qui nous a permis de consulter le cadastre et de prendre des informations sur la nature du foncier.

II- Zonage Z.N.I.E.F.F.

Zonage de la Z.N.I.E.F.F. de type I n°38000166 « Source captée de Fontan ». Ancien numéro régional : 38820000.



N.B. : le nom de cette Z.N.I.E.F.F. est sans doute erroné. Sur la carte I.G.N., le toponyme est « Fne. de Fontanil », mais la fin de celui-ci est difficilement lisible, car dissimulé par les courbes des niveau. Une mauvaise lecture est peut-être à l'origine du nom de la Z.N.I.E.F.F. Celle-ci aurait dû être nommée « Source captée de Fontanil », et non « de Fontan ».

III- Contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes » : précisions

- l'élaboration de préconisations d'aménagement à réaliser pour maintenir ou restaurer les corridors biologiques ;
- la rédaction d'un plan de gestion à mettre en œuvre pour préserver les espaces naturels remarquables du territoire.

Modalités d'intervention : taux d'aide de 50%, la subvention de la Région étant plafonnée à 60 000 €.

↳ **Contrat de territoire « corridors biologiques »**

Les actions retenues dans le cadre d'un contrat de territoire « corridors biologiques », d'une durée de cinq années, seront celles contribuant à :

- l'intégration de la trame verte dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire qu'ils soient prescriptifs ou prospectifs (PLU, SCOT, chartes des Pays, chartes des Parcs Naturels Régionaux, etc.),
- la prise en compte de la trame verte dans la réalisation des infrastructures : mise en évidence des points de rupture de continuités naturelles entre le projet de trame verte et les infrastructures de transport existantes ou à créer,
- le maintien de la trame verte existante et la densification du maillage : préservation et gestion des milieux naturels remarquables du territoire et réalisation des nouvelles connexions destinées à densifier le réseau de trame verte.

Une attention particulière devra être accordée à la concertation de la population et des acteurs locaux (protecteur de la nature, chasseurs, pêcheurs, ONF, élus et aménageurs locaux,...) pour qu'ils participent concrètement à la constitution de ce réseau écologique local. Les aides régionales seront subordonnées à la mise en place d'un comité de suivi du contrat, représentatif des acteurs locaux.

Modalités d'intervention : taux d'aide de 50%, la subvention de la Région étant plafonnée à hauteur de 1 000 000 € par contrat (soit une moyenne de 200 000 € par an).

3.2.3 Contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes »

Les espaces éligibles à ces contrats seront ceux qui, sur la base de l'état des lieux des espaces naturels remarquables en Rhône-Alpes :

- présentent une biodiversité d'intérêt régional,
- sont non ou insuffisamment préservés,
- n'ont pas vocation à devenir des RNR.

↳ **Etude préalable à la mise en place d'un contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes »**

Pour préparer le contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes », le maître d'ouvrage devra réaliser un plan de gestion du site permettant de décrire le site, d'évaluer sa valeur patrimoniale, de définir des objectifs de préservation de la biodiversité et de proposer un programme d'actions.

La Région pourra soutenir la réalisation d'une étude préalable qui comprendra :

- un diagnostic écologique et socio-économique du site, une synthèse des enjeux, reportés sur des cartes reproduisant les limites cadastrales,
- un plan d'action détaillée et pluriannuel.

Modalités d'intervention : taux d'aide de 40%, la subvention Régionale étant plafonnée à 20 000 €.

↳ **Contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes »**

Les actions soutenues par la Région dans le cadre d'un contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes », d'une durée de cinq années, concerneront en priorité :

- des études scientifiques et techniques liées aux objectifs de gestion du site,
- des travaux de restauration des milieux et de gestion courante du site,
- des actions d'innovation et d'expérimentation,
- la valorisation pédagogique du site et l'accueil du public quand le contexte local et le milieu le permettent.

Elles pourront éventuellement concerner

- les investissements d'accueil du public,
- la maîtrise foncière.

Modalités d'intervention : taux d'aide de 40%